

S.A.S au capital de 316 000 €  
R.C.S. Orléans 087180089  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR 52 087 180 089

Siège :  
Olivet (45160)  
338, rue Odette Toupense  
ZAC du Larry  
Tél. : 02 38 66 36 81

**LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**

**Association régie par les dispositions de la loi  
du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

**64, route d'Olivet**

**45100 ORLEANS**

**EXERCICE 2021**

**Clos le 31 décembre 2021**

**RAPPORTS PRESENTES**

**PAR**

**La S.A.S Michel CREUZOT Audit**

**Société de Commissaires aux Comptes**



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE 2021

Clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.





## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.


## **Vérification des documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

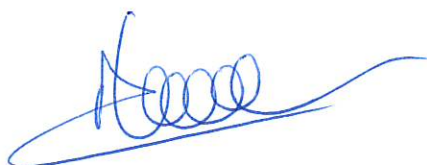


- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 21 Mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux Comptes**  
Directeur général

# BILAN au 31 décembre

A.G. ordinaire  
2022



en €

ACTIF			PASSIF	
	2021	2020	2021	2020
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
	valeur d'acquisition	total amorti	valeur nette	
Terrain "Station"	9 270,81	-	9 270,81	
Terrain "Croix de Micy"	3 227,50	-	3 227,50	
Terrain "Mareau aux prés"	7 189,00	-	7 189,00	
	<b>19 687,31</b>	<b>-</b>	<b>19 687,31</b>	
Logiciels	4 005,33	3 155,83	849,50	
Maison de la Nature & de l'Env.	68 602,06	68 602,06	0,00	
Aménagements de la M.N.E.	126 479,94	88 760,23	37 719,71	
Installation et agentct de sites	15 321,47	11 808,62	3 512,85	
Véhicules	52 914,17	49 088,74	3 825,43	
Matériels de bureau	527,90	527,90	0,00	
Matériels micro-informatiques	12 575,81	8 959,40	3 616,41	
Mobilier	7 279,59	7 279,59	0,00	
Autres matériels et outillages	12 233,62	11 322,42	911,20	
Matériels d'animation	19 961,25	18 637,60	1 323,65	
<b>total :</b>	<b>319 901,14</b>	<b>268 142,39</b>	<b>51 758,75</b>	
<b>CREANCES</b>				
Clients - produits à recevoir		31 571,40		
Subventions et autres créances		185 694,97		
Personnel et comptes rattachés		529,57		
<b>TRESORERIE</b>				
Livrets		318 677,41		
Compte courant		5 671,85		
Caisse		54,80		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
		1 357,31		
	<b>71 446,06</b>	<b>86 332,08</b>	<b>164 690,37</b>	<b>161 993,40</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS et REPORTS</b>			<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
<b>RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>22 167,36</b>	<b>2 696,97</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES</b>			<b>61 888,34</b>	<b>57 783,96</b>
subventions brutes				232 345,64
amortissements des subventions				-170 457,30
<b>PROVISIONS POUR RISQUES (IFC)</b>			<b>115 530,10</b>	<b>91 948,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>			<b>136 666,00</b>	<b>96 403,00</b>
Engagements à réaliser sur subventions attribuées				
<b>DETTES</b>			<b>113 361,20</b>	<b>91 168,64</b>
Salariales sociales et fiscales				56 987,11
Provision congés payés				38 963,00
Fournisseurs divers & charges à payer				17 070,65
Personnel et comptes rattachés				340,44
<b>TOTAL</b>	<b>615 003,37</b>	<b>502 693,97</b>	<b>615 003,37</b>	<b>502 693,97</b>

en €

CHARGES		2021	2020	PRODUITS		2021	2020
<b>60-ACHATS</b>	Eau, électricité, chauffage Carburant Fournitures, petits équipements	1 626,48 3 140,17 6 574,68	10 290,94	<b>70-VENTES</b>	Animations et formations Inventaires et expertises Div. prestations, locations, expos, brochures Remboursements déplacements et divers	35 860,00 42 036,50 877,95 2 324,60	92 536,87
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	Prestations de services Locations et crédit bail Entretien et maintenance Assurances Documentation et abonnements Frais de séminaires	49 212,21 3 000,89 4 870,69 3 938,49 916,96 20,00	48 567,10	<b>74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	Municipalités	3 615,00	2 761,00
<b>62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	Honoraires Salons, conférences Frais déplacements, missions, réceptions Affranchissements Téléphone Services bancaires Adhésions et cotisations diverses	9 292,00 267,01 10 580,46 3 786,50 2 851,92 736,14 266,30	25 755,93	<b>-SUBVENTIONS RESERVE NATURELLE ST MESMIN</b>	Ministère Environnement DREAL Centre Val de Loire - Plan de relance Conseil départemental	135 554,00 11 673,00 21 850,00	145 850,00
<b>63-IMPOTS ET TAXES</b>	Taxes / salaires et formation professionn. Taxe foncière Taxes diverses	21 926,56 1 237,00 605,08	27 143,88	<b>-SUBVENTIONS ET CONVENTIONS SUR PROJETS</b>	DREAL Centre Val de Loire DREAL Centre Val de Loire - Plan de relance DDT Loire DRAJES Région Centre Val de Loire Conseil départemental Loiret Agence de l'Eau Loire Bretagne Communes Conventions sur projets	35 038,00 22 320,00 2 500,00 4 000,00 218 800,00 13 850,00 30 265,00 14 980,50 65 232,50	348 222,75
<b>64-CHARGES DE PERSONNEL</b>	Salaires bruts Variation provision pour congés payés Charges sociales Cotisation s/ droits d'auteurs Organismes formation Gratifications stagiaires	363 244,05 -1 898,00 102 343,56 26,00 2 117,70 3 303,30	466 517,89	<b>75-AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	Adhésions Remboursements formations Abandons de créances des bénévoles	8 540,00 1 903,34 5 135,00	14 343,22
<b>65-AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	Cotisations (dont FNECVL) Autres charges diverses	1 850,60 300,08	1 863,21	<b>76-PRODUITS FINANCIERS</b>		1 173,86	520,58
<b>67-CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		100,00	40,00	<b>77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Quote part annuelle subv. d'investissement Dons Autres produits exceptionnels	16 145,62 5 449,85 2 306,50	26 978,02
<b>68-DOTATIONS ET PROVISIONS</b>	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	19 158,93 23 582,10	17 936,38	<b>78-REPRISE PROVISIONS POUR RISQUES</b>		0,00	7 739,86
<b>689-ENGAG. A REALISER SI / SUBV. ATTRIBUEES</b>		136 666,00	96 403,00	<b>789-REPORT RESSOURC. NON UTILIS. / SUBV. ATTRIBUEES</b>		96 403,00	58 301,00
<b>69 - IMPOT</b>		23,00	38,00				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		775 666,86	694 556,33	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		797 834,22	697 253,30
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>		<b>22 167,36</b>	<b>2 696,97</b>				
<b>TOTAL GLOBAL</b>		797 834,22	697 253,30	<b>TOTAL GLOBAL</b>		797 834,22	697 253,30

26 communes	
Ascoux	
Bou	
Chécy	
Chilleux aux Bois	
Combleux	
Dadonville	
Fay aux loges	
Fleury les Aubrais	
Ingré	
La Chapelle St Mesmin	
La Ferté Saint Aubin	
Lailly en Val	
Le Malesherbois	
Mardié	
Mareau aux prés	
Montargis	
Saint Ay	
Saint Hilaire St Mesmin	
Saint Jean de Braye	
Saint Jean le Blanc	
Saint Jean de la Ruelle	
Saint Pryvé St Mesmin	
Semoy	
Trainou	
Vienne en Val	
Villemandeur	

# LNE – Clôture des comptes 2021 (annexes)

## Introduction sur l'Association LNE :

- **L'association est apolitique et laïque et a pour objet :**
  - ✓ D'étudier et de protéger les milieux naturels et la biodiversité ; de veiller et de participer activement à la préservation de la faune, de la flore et des sites nécessaires à la conservation de celles-ci ;
  - ✓ D'éduquer et de sensibiliser tous les publics aux problèmes environnementaux par une vulgarisation scientifique rigoureuse s'appuyant sur les recherches en cours ;
  - ✓ De participer au débat public auprès des institutions locales, départementales, régionales ou nationales ;
  - ✓ D'engager toute action visant à réduire les impacts néfastes de l'homme sur son environnement.
  
- **L'association a pour champ principal d'intervention et d'études le département du Loiret. Sa durée est illimitée et son siège social est situé à Orléans, 64 route d'Olivet.**
  
- **Moyens d'action de l'Association. Elle peut :**
  - ✓ Organiser ou participer à des études et suivis sur des milieux naturels et les espèces ;
  - ✓ Inciter à la création de Réserves Naturelles et participer à leur gestion éventuelle ;
  - ✓ Organiser des conférences, des sorties thématiques et expositions publiques ;
  - ✓ Publier des communiqués de presse, bulletins, brochures, livres, sous toutes les formes ;
  - ✓ Développer des collaborations ou des partenariats avec les associations, sociétés, organismes publics ou privés poursuivant les mêmes buts ;
  - ✓ Adhérer à toute fédération, association ou société et éventuellement leur représentation dans la région ;
  - ✓ Acquérir du matériel destiné aux travaux d'études, ainsi que des immeubles strictement nécessaires à la poursuite des dits travaux et gérer les propriétés acquises ;
  - ✓ Engager et rémunérer du personnel si nécessaire ;
  - ✓ Engager toutes actions légales, y compris auprès des tribunaux, nécessaires à la défense et à la préservation de la nature, de l'environnement et du cadre de vie ;
  - ✓ Participer à toute manifestation ou événement en rapport avec l'objet de l'Association.

## Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Evénements significatifs au cours de l'exercice :

RAS

## Information sur la moyenne des effectifs salariés par catégorie

Cadres	2,0 ETP moyen
Non cadres	9,7 ETP moyen



## Provision pour Indemnités de fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 1,16 % – taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +1,0 % (cadre et non cadre)
- ✓ Taux de charges patronales (44,4% cadre, 40% non-cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective animation.
- ✓ Taux de turnover : faible pour les cadres et moyen pour les non-cadres.
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2014.
- ✓ Taux de départ volontaire 100%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 65-67 ans cadres / 60-62 ans non-cadres
- ✓ Salaire brut moyen mensuel : cadre 3 207€, non cadre 2 079€.

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement calculé s'élève à **115 530€** au 31/12/21.

## Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.

Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

• Logiciels	3 ans
• Immeuble	20 ans
• Gros aménagement des locaux (toiture)	25 ans
• Aménagement des locaux	10 ans
• Installations, agencements de sites	5 ans
• Véhicules	5 ans
• Matériels de bureau	5 ans
• Matériels informatiques	3 ans
• Matériels d'ameublement	5 ans
• Autres matériels et outillages	5 ans
• Matériels d'animation	3 ans

Tableau des immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Reclassement	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	4 005,33				4 005,33
TERRAINS	19 687,31				19 687,31
LOCAUX	68 602,06				68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	126 479,94				126 479,94
AMENAGEMENTS DE SITES	87 578,02			72 256,55	15 321,47
VEHICULES	52 914,17				52 914,17
MATERIELS DE BUREAU	527,90				527,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQUES	12 734,60		3 022,91	3 181,70	12 575,81
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			619,92	7 279,59
AUTRES MATERIELS & OUTILLAGE	14 685,63			2 452,01	12 233,62
MATERIELS D'ANIMATION	32 025,70		1 250,00	13 314,45	19 961,25
<b>TOTAL</b>	<b>427 140,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 272,91</b>	<b>91 824,63</b>	<b>339 588,45</b>

Tableau des amortissements	Valeur brute à l'ouverture	Reclassement	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	2 652,83		503,00		3 155,83
TERRAINS	0,00				0,00
LOCAUX	68 602,06				68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	83 957,97		4 802,26		88 760,23
AMENAGEMENTS DE SITES	81 000,88		3 064,29	72 256,55	11 808,62
VEHICULES	41 940,31		7 148,43		49 088,74
MATERIELS DE BUREAU	510,80		17,10		527,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQUES	10 392,51		1 748,59	3 181,70	8 959,40
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			619,92	7 279,59
AUTRES MATERIELS & OUTILLAGE	13 106,83		667,60	2 452,01	11 322,42
MATERIELS D'ANIMATION	30 744,39		1 207,66	13 314,45	18 637,60
<b>TOTAL</b>	<b>340 808,09</b>	<b>0,00</b>	<b>19 158,93</b>	<b>91 824,63</b>	<b>268 142,39</b>

### Subventions d'équipements :

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

Subventions d'équipement	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Report	242 020,96			242 020,96
Mise(s) aux rebuts			29 925,32	-29 925,32
Région Convention Verte 2021-23		20 250,00		20 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>242 020,96</b>	<b>20 250,00</b>	<b>29 925,32</b>	<b>232 345,64</b>

Amortissement des subventions d'équipement	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Report	184 237,00	15 426,88		199 663,88
Mise(s) aux rebuts			29 925,32	-29 925,32
Région Convention Verte 2021-23		718,74		718,74
<b>TOTAL</b>	<b>184 237,00</b>	<b>16 145,62</b>	<b>29 925,32</b>	<b>170 457,30</b>

## Fonds dédiés :

Engagements à réaliser sur subventions attribuées	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Inventaires SUEZ	4 588,00		4 588,00	0,00
<b>DRAJES - Animation</b>	2 400,00	4 000,00	2 400,00	<b>4 000,00</b>
Région / IBC Courtenay	15 822,00		8 306,00	7 516,00
Région / IBC Vienne en Val	17 800,00		9 493,00	8 307,00
Région / IBC Aillant-Le Charme	19 800,00		11 484,00	8 316,00
Région / IBC St Germain des prés	19 800,00		11 484,00	8 316,00
AELoire-Bret. ACC	2 475,00		2 100,00	375,00
AELoire-Bret. Fluteau	8 750,00		7 230,00	1 520,00
AELoire-Bret. Pélobate	4 968,00		4 968,00	0,00
<b>Région / IBC Fay aux Loges</b>		18 216,00		<b>18 216,00</b>
<b>Région / IBC Châlette s/ Loing</b>		16 800,00		<b>16 800,00</b>
<b>Région / IBC Ardon</b>		9 108,00		<b>9 108,00</b>
<b>Région / IBC Tigy</b>		20 000,00		<b>20 000,00</b>
<b>Région / IBC Pannes</b>		7 920,00		<b>7 920,00</b>
<b>DREAL Plan relance obj mares</b>		15 272,00		<b>15 272,00</b>
<b>DREAL Atlas</b>		11 000,00		<b>11 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 403,00</b>	<b>102 316,00</b>	<b>62 053,00</b>	<b>136 666,00</b>

## Provision pour congés payés :

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.

Le salaire brut des 12 derniers mois (à fin décembre) sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (\*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

Pour tout CDD éventuel encore présent au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

Provision pour CP, précarité	Valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	357,13	306,91	357,13	306,91
<b>montant brut</b>	<b>29 478,00</b>	28 247,00	29 478,00	<b>28 247,00</b>
<b>charges patronales</b>	<b>11 383,00</b>	10 716,00	11 383,00	<b>10 716,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 861,00</b>	38 963,00	40 861,00	<b>38 963,00</b>

(\*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours. 6 jours par semaine x 4,33 semaines = **26** jours travaillés par mois.

## Charges et Produits constatés d'avance :

### Charges, pour 1 357,31€.

Il s'agit principalement d'abonnements, d'adhésions et contrats de locations (prorata N+1) et d'une facture de 600€ au titre de la réalisation de l'agenda du 1<sup>er</sup> semestre 2022

Les produits, néant.

## Charges à payer et Produits à recevoir :

Néant

## Créances et dettes :

Comptes	Etat des créances	Montant	A un an	A plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	Divers animation	6 652,50	6 652,50	
411ABO	ABO WIND	1 742,00	1 742,00	
411CIR	LE CIMENT ROUTE	1 172,50	1 172,50	
411COTAB	Clients Cotis.Dons	225,00	225,00	
411EQUIOM	EQUIOM Granulats	4 355,00	4 355,00	
411FNE	France NATURE ENVIRONNEMENT CVL	2 000,00	2 000,00	
411GRA	GRAINE CVL	300,00	300,00	
411GSM	GSM Granulats (Cemex)	3 500,00	3 500,00	
411HUT	HUTCHINSON - SA	2 010,00	2 010,00	
411MAIRIES	Mairies et collectivités	3 366,00	3 366,00	
411SABCO	SABCO-SABLOIRE	2 700,00	2 700,00	
411SITO	SITOMAP	3 548,40	3 548,40	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
425200	avances permanentes	228,68	228,68	
	-			
	<u>Avances versées frs</u>			
409100	fournisseurs avances versées			
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	SUBV. A RECEVOIR DIVERSE	900,00	900,00	
441AELB	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	37 819,87	37 819,87	
441REGIO	REGION	123 180,00	123 180,00	
441DREAL	MINISTERE ENVIRONNEMENT	23 795,10	23 795,10	
441uniform	UNIFORMATION	300,89	300,89	
	<u>Sociales et fiscales</u>			
	<u>Charges constatées d'avance</u>			
486100		1 357,31	1 357,31	
		<b>219 153,25</b>	<b>219 153,25</b>	

Comptes	Etat des dettes	Montant	A un an	A plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401ADIS	ADIS Solutions d'hygiène	174,76	174,76	
401API	EA API Entreprise adaptée	131,12	131,12	
401CON	Concordances	814,80	814,80	
401CRE	CREAMINE	600,00	600,00	
401DSERV	Domicile services	232,80	232,80	
401EDE	EDE SAS	2 080,00	2 080,00	
401EJP	ESAT JEAN PINAUD	244,00	244,00	
401ORA	ORANGE SA	199,22	199,22	
401PRE	PREVOST OFFSET	564,00	564,00	
401RIC	RICOH FRANCE SAS	713,46	713,46	
401RON	LES RONDINS DE SOLOGNE	722,23	722,23	
401SAGE	SAGE SAS	84,15	84,15	
401THO	Cabinet Sylvain THOMAS	390,00	390,00	
408100	Fact non parvenues (dont 4 300€ CREUZOT)	5 320,11	5 320,11	
	<u>Clients</u>			
411RTE	Réseau Transport d'Electricité	4 800,00	4 800,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
421PASB	Personnel administrateurs stagiaires	340,44	340,44	
428500	Provision congés payés (brut)	28 247,00	28 247,00	
428600	Provision charges de personnel	30 873,00	30 873,00	
	<u>Charges sociales</u>			
431000	URSSAF	11 367,00	11 367,00	
431200	URSSAF LIMOUSIN	16,00	16,00	
437500	IRCANTEC	1 332,86	1 332,86	
437350	ARIAL/CNP RETRAITE SUPPL	3 349,54	3 349,54	
437360	HUMANIS - Retraite ARRCO	894,55	894,55	
437600	HUMANIS-APRI - Prévoyance	1 005,61	1 005,61	
437700	Couverture Santé HARMONIE MUTUELLE	1 207,71	1 207,71	
437CIH	CIHL	345,74	345,74	
438600	Charges sociales / congés payés	10 716,00	10 716,00	
	<u>Impôts et taxes salariales et fiscales</u>			
442100	DGFIP Prélèvement à la source	618,00	618,00	
447110	Taxe sur les salaires	2 666,00	2 666,00	
447300	Taxe FPC	3 286,00	3 286,00	
447500	TRESOR PUBLIC	23,00	23,00	
	<u>Autres</u>			
468CSE	CSE	2,10	2,10	
	<b>TOTAL</b>	<b>113 361,20</b>	<b>113 361,20</b>	<b>0,00</b>

## Autres informations :

### Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

### Information sur le suivi des contributions volontaires en nature :

Afin de répondre aux nouvelles règles comptables applicables à partir de 2020, il a été demandé aux bénévoles d'inventorier leurs heures passées au profit de l'Association (via des fiches déclaratives personnalisées). Pour l'année écoulée, la totalité de ce recensement s'élève à 3 468 heures soit l'équivalent de 495 jours (à 7h) et à **35 750€** en valorisant au SMIC horaire brut 2021 à 10,31€ de l'heure.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE 2021**

Clos le 31 décembre 2021

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre **association LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

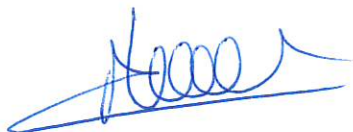
---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 21 Mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes,**  
**Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux comptes**  
Directeur général